



Pour citer cet article :

Boersch (Charles), « Congrès scientifique de Strasbourg. Notice historique sur Ostwald », [résumé de communication], *La Phalange*, n°51, 26 octobre 1842, p. 843-847.



On écrit de Clausenbourg, 4 octobre :

« Une rencontre qui a eu lieu entre les comtes de Teleyk et de Bethlen a causé une profonde affliction dans tout le pays. Le comte Teleyk est mort ; et il est probable que le comte Bethlen succombera également aux suites de sa blessure. Quelques expressions échappées à M. Teleyk, et dont M. Bethlen se trouva offensé, furent la cause de ce duel. M. Teleyk tira le premier, la balle atteignit son adversaire au-dessus du cœur. Celui-ci, renversé du coup, eut cependant la force de lâcher son pistolet, dont la balle alla fracasser le crâne du comte Teleyk. Les deux seconds ont été arrêtés. »

## VARIÉTÉS.

### Congrès scientifique de Strasbourg.

NOTICE HISTORIQUE SUR OSTWALD.

(3<sup>e</sup> article.) (1)

Dans nos précédents articles, nous avons rendu un compte sommaire des travaux des différentes sections du Congrès scientifique. Ce que nous en avons dit peut suffire pour donner une idée des matières qu'on y a abordées, et de la manière dont elles y ont été traitées et discutées.

Dans les assemblées générales, il y a eu, indépendamment de la communication des procès-verbaux des sections, des travaux spéciaux à ces assemblées. Ainsi, dans la deuxième séance générale, M. Spach, secrétaire-général de la préfecture du Bas-Rhin, a lu une esquisse ayant pour titre : *La Ville et l'Université de Strasbourg en 1770*. Dans ce morceau, remarquable par la forme littéraire et par l'érudition qui y est déployée, l'auteur a peint la fusion qui s'opérait au XVIII<sup>e</sup> siècle entre la nationalité française et la nationalité allemande. Il est vraiment curieux de voir comment l'Alsace, qui lors de sa réunion à la France était protestante, parlait la langue germanique et portait le costume allemand, a reçu la religion, la langue et les mœurs de la France. Toutefois, il faut le dire, la transformation n'a pas été complète, et peut-être ne le sera-t-elle jamais. A Strasbourg, le nombre des protestants égale à-peu-près le nombre des catholiques. Le français et l'allemand sont, pour les enfants, deux langues maternelles. Les mœurs allemandes se perpétuent dans les campagnes, et il est probable que les choses iront long-temps ainsi. L'Alsace, française de cœur, ne veut pas renier complètement l'Allemagne. Elle semble comprendre qu'elle est appelée à servir de lien entre les deux peuples, à réunir les plus grandes forces intellectuelles de l'Europe : l'esprit spéculatif de l'Allemagne et le génie initiateur et expansif de la France. Tous les Alsaciens éclairés ont conscience de cette mission, et ils s'en glorifient.

L'intérêt qu'on attache généralement, et à si juste titre, à la Colonie d'Ostwald, nous engage à reproduire en partie la *Notice historique* sur la fondation de cette Colonie, qui a été lue par M. Bœrsch dans l'assemblée générale du Congrès scientifique de Strasbourg, séance du 8 octobre. Dans un autre article, nous parlerons des fêtes offertes aux membres du Congrès, et nous présenterons quelques réflexions générales sur les travaux du Congrès et sur l'Institution en général.

« Quoique Strasbourg soit une ville plus commerçante que manufacturière, dit M. Bœrsch, et que la petite industrie des artisans n'y ait pas encore été écrasée par la grande industrie des fabriques, le paupérisme et la mendicité ne l'ont pas moins envahie dans ces derniers temps. Non pas que cette lèpre dévorante de la Société moderne soit née spontanément au sein de notre cité ; elle y a été implantée du dehors. La situation géographique de Strasbourg à l'extrême frontière de la France, l'usage commun de la langue française et de la langue allemande, les nombreux établissements de secours que nous a légués la féconde charité de nos pères, et, qu'on me permette de le dire, la malheureuse renommée de bienfaisance dont jouit au loin notre cité, y ont attiré et y attirent chaque jour encore une foule de gens sans aveu, sans moralité, sans moyens d'existence, des repris de justice, la lie de tous les pays voisins. L'immoralité engendre le libertinage, et du libertinage naît l'imprévoyance et la misère. Aussi la mendicité offrait-elle en 1830 à Strasbourg le plus triste spectacle. »

M. Bœrsch raconte comment l'administration municipale de cette époque procéda « à l'établissement tant préconisé de l'association de ceux qui possèdent du superflu en faveur de ceux qui manquent du nécessaire. » Le zèle et l'activité qui furent déployés alors furent vraiment extraordinaires, et méritent les plus grands éloges.

« Cent vingt citoyens notables, avec le titre d'inspecteurs des pauvres, visitaient chaque maison, chaque étage, inscrivant à-la-fois sur leurs registres les besoins des indigents, et le chiffre des secours que consentait à leur consacrer annuellement le riche. Ce double recensement de la misère et de la charité publique fut terminé en peu de jours, grâce à la fièvre

(1) Voir la *Phalange* du 21 et du 23 octobre.

» de générosité qui s'était emparée de toutes les âmes ; et si la statistique de la population indigente offrait 2,350 ménages pauvres, composés de plus de 6,000 individus, la statistique des souscriptions des classes aisées fournissait la promesse d'un revenu annuel d'environ 60,000 fr. consacré par les citoyens à l'abolition de la mendicité, en dehors des ressources des établissements de bienfaisance. »

On expulsa de la ville plus de 1,000 étrangers qui y résidaient sans moyens d'existence ; une société fut régulièrement établie pour employer le mieux possible les ressources qu'on avait. On ouvrit une maison de refuge et de travail, des salles d'asile et des écoles pour 2,000 enfants.

« Si tous ces moyens d'assistance, malgré leur sage combinaison, ne pouvaient opérer la cure radicale de la misère, qui a sa source dans le défaut d'organisation sociale du travail, ils constituaient cependant un merveilleux ensemble de tous les palliatifs vantés ou essayés de différents côtés ; s'ils ne guérissaient pas le paupérisme, ils en arrêtaient du moins les envahissements, ils en soulageaient les douleurs, ils atteignaient enfin le seul but pratique que l'on puisse se proposer dans une période de transition comme la nôtre, lorsque les anciennes solutions des problèmes sociaux sont devenues insuffisantes, et que l'on cherche encore, en tâtonnant, les solutions nouvelles dans les ténèbres de l'avenir. »

Cet état de choses dura tant que durèrent les dispositions généreuses des riches. « Mais, ajoute M. Bœrsch, malheureusement, les hommes se lassent même de leurs bonnes qualités ; ils se fatiguent même de faire le bien ; et la nature humaine est ainsi faite, que la plus belle organisation sociale, basée sur la vertu, périrait inévitablement, si la vertu engendrait la monotonie. Peu-à-peu les recettes de la Société pour l'extinction de la mendicité diminuèrent ; le nombre des souscripteurs alla en décroissant ; les riches, après avoir donné beaucoup, dans un premier élan de générosité, donnèrent moins, puis moins encore, et finirent par ne plus rien donner. Le zèle des inspecteurs des pauvres se refroidit ; les collectes étaient en retard ; et la société, impuissante à subvenir à ses frais, vint demander au Conseil municipal des allocations supplémentaires chaque année plus considérables ; elle finit même par déclarer que si le Conseil ne prenait pas à la charge de la ville l'entretien des nombreuses institutions qu'elle avait créées, elle serait obligée de les supprimer. »

L'embarras du Conseil fut grand. S'il acceptait l'héritage qu'on lui offrait, s'il mettait à la charge de la Commune les dépenses que ne pouvait plus faire la société pour l'extinction de la mendicité, c'était reconnaître aux indigents des droits sur les ressources de la Commune, et par conséquent entrer dans la voie qui conduit à la taxe des pauvres. D'un autre côté, on sentait bien, que tant de malheureux ne pouvaient être abandonnés et rejetés dans la rue.

Ce fut alors que M. Schützenberger, maire de Strasbourg, présenta au Conseil municipal ce rapport si remarquable que tout le monde connaît, et que la *Phalange* s'empressa de reproduire en partie dans son n<sup>o</sup> du 16 février 1840. M. Bœrsch a donné lecture au Congrès des passages de ce rapport, dans lesquels M. Schützenberger, après avoir dit que, suivant lui, les principales causes du paupérisme se trouvent dans l'organisation du travail, dans la concurrence sans frein et sans règle, dans la décroissance des bénéfices du travail et des capitaux, dans l'instabilité de toutes les positions, discute les deux projets qui s'étaient présentés à son esprit : celui de créer un établissement industriel, et celui de fonder un établissement agricole.

M. Schützenberger se prononça pour ce dernier projet, et tous les votes lui furent acquis, lorsque, développant devant les membres du Conseil le plan qu'il avait conçu pour l'établissement de sa Colonie agricole, il leur dit :

« Les frais de constructions nécessaires à l'établissement d'une colonie agricole de quatre cents individus ne dépasseront point le chiffre de 150,000 francs, y compris les bâtiments nécessaires à la culture de 140 hectares. Le capital nécessaire pour l'exploitation de la ferme, pour le bétail nécessaire et les instruments aratoires, ne dépassera pas le chiffre de 50,000 francs. »

« Une transaction, dont les bases sont définitivement arrêtées, reconnaît à la ville la propriété long-temps contestée de la moitié de la forêt d'Ostwald. Le domaine qui nous revient forme un seul corps de biens d'une contenance de 140 hectares environ. »

« Le rapport moyen de cette forêt ne s'est élevé dans les sept dernières années qu'à une moyenne annuelle de 2,608 fr. (1). »

« Le sol de cette forêt est fertile ; il consiste en terres d'alluvion de l'III, propres à la culture, là où le sol est élevé, et à la création de prairies d'une bonne qualité, là où le fond est plus bas. Les meilleures terres de la banlieue longent le cours de cette rivière ; leur supériorité sur le littoral du Rhin est incontestable. »

(1) Dont moitié seulement pour la ville.

» Si le Gouvernement accorde l'autorisation de défricher la forêt d'Ostwald, le sol nécessaire à la colonie agricole est trouvé. La vente des bois vous donnera les fonds dont vous avez besoin pour faire face aux frais de construction et de premier établissement; enfin, le produit des terres, convenablement exploitées, suffira à l'entretien d'une population qui peut varier de cent cinquante à quatre cents individus. L'exploitation peut donner des bénéfices en raison des variations qu'éprouve cette population, et procurera, dans tous les cas, un revenu suffisant pour couvrir les frais de l'établissement. Vous n'engagez ainsi qu'un capital qui, dans l'état actuel des choses, vous produit un revenu moyen de 1,300 francs, et ce sacrifice sera largement compensé par la plus-value du sol, qui, étant défriché, amendé et convenablement cultivé, acquerra une valeur vénale de plus de 800,000 francs, indépendamment de la valeur des constructions que vous aurez exécutées; et que je ne porte point en ligne de compte.»

Dans la séance du 23 décembre 1839, l'établissement de la Colonie d'Ostwald fut décidé, et une commission, prise dans le sein du Conseil, fut nommée pour arrêter, conjointement avec l'administration, l'organisation définitive de la Colonie.

Comme le fait très bien remarquer M. Boersch, « S'il est vrai de dire que, dans la situation actuelle de la Société, un Conseil municipal qui a pour obligation de ménager avec prudence la fortune communale, ne doit pas s'engager légèrement dans les entreprises dont le succès financier est incertain; qu'il ne doit pas compromettre le patrimoine de la Commune dans les hasards d'une téméraire initiative d'Organisation Sociale, il sera vrai de dire aussi que, dans cette circonstance, il y avait de la sagesse même dans l'audace, un calcul financier même dans cet essai de réalisation d'une Théorie économique.»

En effet, la tentative réussissait-elle, la ville de Strasbourg était à jamais délivrée du fléau de la mendicité, et elle avait la gloire d'avoir apporté la première, et sans frais pour ainsi dire, un élément pratique à la solution du grave problème du Paupérisme. La tentative échouait-elle au contraire, la ville n'aurait déboursé qu'une somme de 150,000 fr., produit probable du défrichement de la forêt; et au lieu de 140 hectares de terrains improductifs, donnant à peine un revenu de 1,000 fr. par année à la caisse communale, elle posséderait une vaste et belle ferme et 140 hectares de terrains défrichés et cultivés, dont le produit, s'ils étaient mis en location par parcelles, pouvait rendre 12 ou 15,000 fr. par an.»

La coupe de bois, au lieu de produire, comme on l'avait espéré, 130 à 150 mille fr., ne produisit que 50 mille fr., y compris la cession d'une portion de terrains à l'administration du chemin de fer. Le Conseil municipal vota 30 mille fr. sur le budget de 1842, et ainsi le déficit fut comblé.

Les autorisations de l'administration de Paris n'arrivèrent pas aussi vite qu'on l'aurait voulu. Ce ne fut que le 17 février 1841 que M. Schützenberger put annoncer qu'il était en mesure de commencer les opérations.

M. Boersch prie le Congrès d'écouter une description sommaire de la Colonie d'Ostwald, « parce que, dit-il, c'est une question d'application pratique, or, dans les questions de ce genre, les détails insignifiants en apparence ont une importance réelle; car c'est de la bonne organisation de ces détails que dépend le plus souvent le succès de toute l'entreprise.»

« Voici donc les diverses parties dont se compose la Colonie :

1° Sur la face antérieure, au centre, se trouve le bâtiment de l'économat, comprenant un pavillon du milieu et deux ailes. Il renferme un grand vestibule servant aussi de commun et de salle à manger pour les domestiques et gens de service salariés, le bureau de l'économat, une grande cuisine avec four et chaudière de bain, et deux grandes salles à manger, l'une pour les colons hommes, et l'autre pour les colons femmes.

Le rez-de-chaussée est élevé à un mètre au-dessus du sol. La cave s'étend sous tout le bâtiment, et sert à conserver les légumes, les vins et les divers autres produits.

Au premier étage, il y a quatre pièces pour le logement de l'économat, et une grande pièce pour lingerie et dépôt d'habillements. Contre cette pièce se trouvent deux greniers au-dessus des deux ailes. Le pavillon du milieu a en outre un grenier dans lequel sont des chambres de domestiques.

2° Deux bâtiments servant de dortoirs, l'un pour les hommes, l'autre pour les femmes. Ces deux bâtiments, composés d'un rez-de-chaussée, sans cave, mais élevé à un mètre au-dessus de terre, ne contiennent qu'une salle chacun.

Chaque salle, susceptible d'être divisée, est pour 50 colons.

Les deux bâtiments sont surmontés de greniers pour serrer des grains et diverses denrées. Le comble est projeté avec une très-grande saillie pour servir à y suspendre et à y tenir divers produits à l'abri de la pluie, et en même temps pour préserver davantage les bâtiments.

La disposition générale du plan est combinée de telle sorte que, en cas d'agrandissement de la Colonie, deux autres bâtiments, en tout semblables aux précédents, puissent être construits au devant de ceux-ci, en for-

mant deux cours à l'usage des colons. Dans ce cas, les deux ailes du bâtiment de l'économat, contenant les salles à manger, seraient prolongées de manière à avoir le double de leur longueur actuelle.

3° Deux étables, chacune de la contenance de quatre-vingts vaches; elles sont à deux rangs de bêtes, avec une allée au milieu pour la distribution des fourrages. Le toit a sur les deux côtés une forte saillie pour servir de hangar.

Une seule de ces étables a été construite immédiatement, sur la moitié seulement de la longueur projetée. L'autre moitié ainsi que la seconde étable seront construites plus tard pour achever le développement de cette partie de l'exploitation.

4° Une grange renfermant trois aires à battre le blé, ayant le toit très saillant, afin de pouvoir y abriter des voitures et toutes sortes d'instruments et d'outils.

5° Deux petits bâtiments, l'un servant de têt à porcs et de bûcher, l'autre contenant la forge, l'atelier du charbon et un hangar y attaché, servant aussi d'atelier de réparations.

6° Quatre petits pavillons d'habitation, le n° 1 pour le surveillant du personnel des colons; le n° 2 pour le personnel des gens salariés; le n° 3 pour le surveillant des bestiaux, et le n° 4 pour le surveillant des terres. Ces quatre pavillons sont placés de manière à pouvoir exercer une surveillance convenable sur les basses-cours, et en général dans toutes les directions de l'établissement.

7° La grande cour de la ferme.

8° Les deux basses-cours, avec deux grandes fosses à fumier et deux puits.

Les diverses parties que je viens de décrire, composant les bâtiments et cours de la Colonie, sont entourées d'un large fossé qui en forme l'enceinte. Sur le devant de l'établissement se trouvent deux parties de vergers et de parterres comprises dans l'enceinte. Du côté du chemin de fer, cet enclos est bordé par un chemin d'exploitation qui longe toute la propriété de la ville.

Toutes ces constructions ont une étendue très considérable. Et cependant elles n'ont pas coûté plus de 75,000 fr. Aussi ne sont-elles ni en pierres taillées, ni en moellons; elles n'ont pas la prétention de braver les siècles. Elles ont été élevées d'après un système qui offre néanmoins toutes les garanties de solidité et de durée, et qui consiste à construire les cloisons en briques crues, que l'on recrépit à l'intérieur au lieu de les plâtrer, et que l'on garnit à l'extérieur de voliges superposées à peu près comme le bardage de nos bateaux du Rhin, et enduites d'une couche d'huile cuite. Toutefois, afin d'empêcher que les bâtiments soient atteints par l'humidité dans les parties inférieures, on a posé toutes les cloisons sur un soubassement en maçonnerie d'environ 1 mètre de hauteur au-dessus du sol.

Pour compléter le projet d'ensemble, il reste à construire deux dortoirs, deux annexes aux salles à manger et une étable; ces constructions coûteront encore 40,000 fr.; mais elles sont ajournées pour le moment.»

On n'a pu commencer à installer le personnel à la Colonie qu'au printemps de cette année. M. Boersch donne à ce sujet les détails suivants :

« Le personnel se compose de 85 colons, de l'âge de douze à soixante-dix ans, dont 67 hommes et 18 femmes, transférés successivement de la maison de refuge à la colonie.

Quatre personnes suffisent à l'administration de l'établissement : un directeur, un agent comptable, un premier valet de labour et un surveillant pour les animaux. La distribution pour le travail est répartie de la manière suivante entre les colons : 4 charretiers ; 8 hommes employés dans l'étable ; 2 chartrons ; 1 menuisier ; 2 maréchaux ; 3 cordonniers ; 2 tailleurs ; 2 batteurs en grange ; 3 jardiniers ; 2 cuisiniers ; 1 commissionnaire ; 40 hommes et 13 femmes sont employés aux travaux des champs ; 5 femmes s'occupent de la lingerie. Cependant, toutes les fois que les circonstances l'exigent, tous les colons sont obligés de prêter la main aux travaux des champs, et tous jusqu'ici ont apporté leur assistance sans aucune répugnance et même avec empressement.

À cinq heures du matin, le tambour éveille les colons; ils ont une demi-heure pour les soins de propreté et pour faire leur lit. Ils se réunissent d'abord dans les réfectoires, où les colons de chaque culte font séparément une prière. Puis le directeur indique aux chefs de brigade, qui ont chacun 8 à 10 hommes sous leurs ordres, l'emploi de la journée, et ils se rendent immédiatement au travail. À huit heures chaque colon reçoit 1 kilogramme de pain, qu'il coupe dans un litre de bouillon; à midi un pot au feu, des légumes variés, avec un quart de litre de vin; les dimanches et les jeudis on leur distribue en outre une portion de viande. Les colons travaillent ainsi jusqu'à six heures du soir, avec des intervalles de repos, prescrits par le règlement. À six heures du soir, la cloche fait entendre le rappel; ils viennent prendre leur souper, qui consiste en potage ou en légumes. Après le souper une prière en commun comme le matin; et à sept heures les colons rentrent dans leurs dortoirs.

Les jours fériés, les colons, conduits par le directeur, se rendent aux

sans résultats. La Presse est plus qu'on ne croit complice de cet état d'indécision où se trouve la France. Que nos métaphysiciens du Premier-Paris abaissent enfin leur regards vers la terre; ils trouveront peut-être, en étudiant la question de la Réforme agricole, du crédit foncier et de la Commune, l'aïeul de ce grand problème social que les illusions politiques de 89 et de 1830 n'ont fait qu'obscurcir.

### Comment la majorité de la Chambre sera-t-elle Conservatrice?

La Chambre actuelle, produite par les élections de 1842, n'a pas encore fait connaître son véritable esprit. On peut dire que cette Chambre n'a vraiment pas encore fonctionné; car la question de la Régence était une question tout exceptionnelle.

La Chambre de 1842 n'ayant donc point encore été en présence des affaires, on ne peut dire d'une manière certaine quel sera l'esprit de la majorité. Toutefois, il est probable que la majorité sera animée d'un esprit conservateur.

Mais quel sera cet esprit conservateur? Sera-ce l'esprit de conservation aveugle du 29 octobre? Sera-ce l'esprit de conservation intelligente, représenté à la Chambre par M. de Lamartine?

Nous croyons que la majorité de la Chambre voudra conserver et améliorer; qu'elle voudra résoudre les questions intérieures et extérieures, soulager les souffrances de l'industrie, du commerce et de l'agriculture. Si donc le 29 octobre apporte à la Chambre un ensemble de projets de loi et de traités de commerce qui satisfassent et concilient tous les intérêts matériels, la majorité pourra bien voter en faveur de M. Guizot. Mais si l'agitation confuse et convulsive du Ministère n'aboutit à rien, si les projets de loi et les traités de commerce ne font que compliquer les difficultés, qu'aigrir et irriter davantage les intérêts matériels, le 29 octobre pourrait bien être renversé.

Quelle a été la signification politique des élections de 1842? La voici. Le corps électoral a chargé en quelque sorte la nouvelle Chambre de dire au Ministère: « Vous faites mal nos affaires au dedans et au dehors; faites-les mieux, si vous voulez rester au Pouvoir. »

Tel est le véritable esprit de la majorité en face de laquelle va se trouver le Ministère; et le Ministère le comprend si bien, qu'il fait tous ses efforts pour remplir la condition de son maintien aux affaires. Il paraît cependant qu'il n'est pas très sûr de réussir et de remplir cette condition; car, dès aujourd'hui, il se plaint qu'on veut lui disloquer sa majorité.

Voici comment s'exprime le *Globe*, feuille dont le Ministèrealisme ne peut plus être révoqué en doute:

La majorité actuelle, toute puissante qu'elle est, ne peut pas se fractionner sans périr, et sans livrer la France aux mauvais instincts dont elle triomphe pas à pas depuis douze années. Or, une opposition organisée par des conservateurs ne pourrait agir qu'en opérant une défection dans la majorité; et cette défection serait sa ruine. Que la majorité fût vaincue par l'opposition, ce serait déjà fâcheux, mais elle resterait toujours, même vaincue, à l'état de minorité redoutable; tandis que si la majorité était vaincue par sa propre désunion, ce serait funeste et irréparable. C'est ce que tous les conservateurs comprendront; et il ne s'en trouvera pas un seul parmi eux, non point pour donner la main au projet dont nous parlons plus haut, qui est tout ce qu'il y a au monde de plus fantastique par sa nature, mais pour oublier jamais que la plus déplorable et la plus honteuse de toutes les morts, c'est le suicide.

Les Conservateurs intelligents n'ont pas besoin d'employer la *désunion*, la *défection*, pour faire adopter leurs principes. Ils ne font appel qu'à la raison et à la conscience; ils ne s'adressent qu'aux sentiments les plus nobles et les purs. Les Conservateurs intelligents ne livreront pas la France aux mauvais instincts dont elle triomphe, pas à pas, depuis douze années. Que le *Globe* se rassure! la France ne sera pas perdue, parce qu'elle sera gouvernée par des hommes donés d'un peu plus d'esprit inventif que ses patrons actuels.

Mais toutes ces terreurs sont-elles bien sincères? seront-elles partagées par la majorité de la Chambre? Nous ne le pensons pas. On ne mettra plus la peur à l'ordre du jour. La France est calme; elle médite; elle cherche sa voie. L'esprit révolutionnaire est déconsidéré; l'esprit organisateur se fait jour. La politique de conservation et de Progrès a pour elle toutes les chances de l'avenir. Elle a même, nous aimons à le croire, de nombreuses chances dans le présent. Qu'elle en profite pour le salut et la gloire du pays!

### La Cocarde tricolore et l'Union douanière.

Dans le Conseil des ministres on a allégué, à l'occasion de l'Union douanière projetée avec la Belgique, que l'apparition de la cocarde tricolore au delà de nos frontières porterait quelque ombrage aux Puissances européennes. Cette préoccupation, tout

excessive qu'elle soit, présente un côté juste, et nous en prendrons occasion pour émettre une proposition qui pourra paraître singulière, mais qui, néanmoins, découle directement des principes d'Unité que nous nous efforçons de faire prévaloir dans toutes les relations internationales.

Dans le cas où l'Union douanière se réaliserait, la ligne de douanes existante, entre la France et la Belgique, serait abolie; ces deux pays ne formeraient plus qu'un seul tout, *commercialement parlant*; une seule et même ligne de douanes les enfermerait, qui longerait, sur les frontières de France, l'Océan, les Pyrénées, la Méditerranée, la Sardaigne, la Suisse et le pays de Bade, et sur les frontières de Belgique, le Luxembourg, la Prusse rhénane et la Hollande.

Le produit des droits de douane perçus sur ces frontières appartiendrait conjointement à la France et à la Belgique, qui les partageraient entre elles suivant une proportion fixée d'avance.

Il est évident que, dans cette position, le douanier qui serait employé sur les frontières extérieures de l'Union douanière, y remplirait une fonction toute nouvelle, qui demande à être nettement déterminée. Que ce douanier soit un Belge placé à la frontière belge, un Français à la frontière française, ou bien, un Belge placé à la frontière française, ou un Français à la frontière belge; dans tous les cas il cesse, en ce qui concerne sa fonction, de dépendre uniquement de la souveraineté de celui des deux pays dont il est originaire, pour se trouver soumis (toujours au point de vue particulier de sa fonction), à une *Souveraineté mixte*.

Supposons que les deux États, mis en douane, aient réglé, pour tels et tels motifs qu'il est inutile de relater, que les douaniers qu'ils emploieraient seraient pris dans de certaines proportions parmi les sujets des deux États, et qu'ils seraient postés à tels ou tels endroits. Bien que le choix de ces employés fût fait par chaque État séparément, il n'en serait pas moins vrai que lorsqu'il exercerait sa fonction, soit dans l'un, soit dans l'autre de ces États, ce n'est pas en vertu du choix seul de son gouvernement national, que ce douanier agirait, mais bien plutôt en vertu et en exécution d'une convention intervenue entre les deux États, par laquelle ceux-ci auraient constitué au-dessus de chaque souveraineté respective, une *Souveraineté supérieure* qui serait la *Souveraineté Franco-Belge*. Pour compléter et rendre plus claire notre proposition, supposons que l'Allemagne accède à l'Union: la *Souveraineté Franco-Belge* deviendra la *Souveraineté Franco-Belge-Allemande*. Que le reste de l'Europe accède à son tour: ce sera la *Souveraineté Européenne*.

Remarquons que, tant que l'Union demeure restreinte à ces deux termes, France et Belgique, la *Souveraineté supérieure* n'est qu'imparfaitement constituée, puisque les deux parties unies n'ont point de juge au-dessus d'elles pour vider leurs différends; mais à mesure que l'Union s'étend à un plus grand nombre de peuples, la réunion de ces peuples en Congrès a naturellement pouvoir et force pour juger les dissensions qui peuvent survenir, et pour faire exécuter les décisions prises par l'Assemblée générale. — Nous ne parlons toujours ici que sous le rapport des douanes; notre thèse s'applique avec encore plus d'évidence aux autres rapports d'Union et d'Association que les peuples pourraient créer entre eux, à mesure que leurs relations se multiplieraient.

Voici donc qui est bien établi:

Tout douanier de l'Union, dans l'exercice de ses fonctions, cesse d'être Français ou Belge; il devient Franco-Belge.

C'est ainsi que, dans la flottille neutre que nous voudrions charger de la police des mers, chaque marin admis sur cette flotte aurait cessé, en ce qui concernait son service, d'obéir à sa souveraineté nationale, pour ne reconnaître d'autre souveraineté que celle des Puissances unies, représentées par leurs délégués.

Puisque chaque douanier cesse d'être sujet d'une souveraineté particulière pour le devenir d'une *Souveraineté mixte* ou composée, il nous semble très naturel qu'il dépose les marques extérieures, matérielles, qui indiquent sa nationalité native, et qu'il soit revêtu des insignes de la Nationalité ou *Souveraineté nouvelle* qu'il représente dans ses fonctions.

Ainsi, il ne serait plus question de mettre dans sa poche la cocarde tricolore de peur de la montrer sur la frontière hollandaise ou prussienne; dans les termes sainement compris de l'Union, la cocarde tricolore n'aurait pas le droit d'y paraître, pas plus que la cocarde belge sur nos frontières d'Espagne, parce qu'en effet chacune d'elles est le signe d'une nationalité exclusive, et que ce ne serait plus au nom de cette nationalité exclusive que l'employé agirait: le douanier franco-belge doit porter la cocarde franco-belge (1).

(1) Il resterait maintenant à déterminer la couleur de cette cocarde. Fourier, dans son *Nouveau-Monde industriel*, publié en 1829, page 542, donne à ce sujet une indication extrêmement juste. Établissant la gamme des couleurs, il place le blanc au rang de couleur pivotale, comme étant la réunion des autres couleurs. Pour nous, qui voyons principalement dans l'Union douanière avec la Belgique une œuvre d'Unité, et qui pensons